

■■■ Événement

- G20 : les recommandations des entreprises et des investisseurs p2 et 3

■■■ Secteur

- Les entreprises du secteur minier face aux enjeux ESG p4

■■■ Stratégie et outils

- La gestion des risques droits humains selon Total p5

■■■ Indicateurs

- Reporting sur les émissions de GES par le CFIE et Mobilisation des salariés par Be-linked p6 et 7

■■■ Initiatives

- Société générale lance une taxe carbone interne
- BNP Real Estate déploie sa charte Eco-fournisseurs p8

■■■ Recherche & débats

- Entretien avec Jean-Paul Fitoussi, directeur de recherche à l'OFCE p9

■■■ Brèves

- internationales p10 et 11

- A suivre p12

EDITO

G20 : quid des pays en développement ?

La première réunion ministérielle du G20 consacrée au développement s'est tenue le 23 septembre dernier à Washington, en présence des 5 pays invités du G20 - Éthiopie, Singapour, Émirats Arabes Unis, Espagne, Guinée Équatoriale - ainsi que des organisations internationales. Objectif : proposer « un plan d'action concret pour répondre aux nouveaux défis des pays du Sud ». Négocié depuis un an par les 20 pays membres, il sera présenté lors du sommet aux chefs d'État et de gouvernement, le 4 novembre prochain, à Cannes. Trois thèmes ont été jugés prioritaires : la sécurité alimentaire, les infrastructures et les financements innovants du développement. Les premières conclusions du rapport préparé par Bill Gates, à la demande de Nicolas Sarkozy, ont été exposées aux ministres du G20. L'ex-patron de Microsoft plaide pour une taxe sur les transactions financières (voir page 3) qu'il juge « faisable même sans adoption universelle » au niveau mondial. « Si les membres du G20 ou un autre groupe d'États, par exemple au sein de l'Union européenne, parviennent à s'accorder sur les contours d'une taxe sur les transactions financières (...) cela peut générer des ressources substantielles », indique le pré-rapport. Une taxe de 0,1% sur les actions et de 0,02% sur les obligations rapporterait 48 milliards de dollars si elle était adoptée par les pays du G20, ou 9 milliards au seul niveau européen. Bill Gates rejoint ainsi les nombreux soutiens politiques de cette taxe destinée, en principe, à l'aide au développement. Par ailleurs, le FMI et la Banque Mondiale présenteront également leurs recommandations sur le financement de la lutte contre le changement climatique et l'abondement du Fonds vert mondial, acté à Copenhague mais resté en souffrance depuis. Deux grandes questions affectant très directement les pays en développement restent également en suspens pour ce G20 : la régulation des marchés agricoles et la lutte contre l'évasion fiscale et les paradis fiscaux, qui n'ont que trop peu avancé depuis le dernier sommet du G20.

Véronique Smée
Rédactrice en chef



Les focus de l'automne

Oser la richesse

Après « L'entreprise responsable » en 2010, la 5^e édition du World Forum de Lille se déroulera du 15 au 17 novembre sur le thème : « Oser la richesse » - Richesse naturelle, sociale et solidaire, la richesse de la connaissance, le partage, etc. <http://www.worldforumlille.org>

Rio + 20 des entreprises

Le cabinet Alliantis organise un programme destiné aux chefs d'entreprise et décideurs français pour contribuer à la Conférence mondiale RIO + (4 - 6 juin 2012 à Rio), et notamment la délégation de dirigeants qui se rendra du 28 février au 3 mars 2012 à Rio. Publicis Consultants et Be-Linked proposent également aux entreprises et aux collectivités un conseil stratégique et un accompagnement opérationnel pour Rio+20. Enfin, le Comité 21 a lancé le « Club France Rio+20 » pour faciliter la mobilisation et la contribution des acteurs français.

Quelles sont les recommandations des entreprises au G20 ?

Les grandes entreprises et investisseurs membres d'Europlace porteront un manifeste pour la RSE au B20 (sommet des entreprises) et G20. Ils ont formulé plusieurs recommandations en matière d'enjeux ESG, d'ISR et de reporting extra-financier. D'autres acteurs internationaux pressent également les Etats d'agir.

Courant septembre, les Ateliers « Développement Durable - RSE-ISR : contribution aux travaux du G20/B20 », organisés par Paris EUROPLACE, ont réuni des représentants d'entreprises, d'investisseurs et d'agences de notation extra-financière pour travailler à la rédaction d'un texte commun. Objectif : faire inscrire la Responsabilité sociale des entreprises à l'agenda des débats du Business Summit*, dont la tenue - du 1^{er} au 3 novembre à la veille du G20 -, a été confiée par Nicolas Sarkozy au Medef. L'organisation délivrera un message sur la RSE lors de ce sommet qui, sur fond de crise, pourrait cette fois être plus attentif aux enjeux de régulation financière, de transparence et de gouvernance. Car la RSE, bien que transversale aux différents sujets qui seront abordés par le G20, n'est pas inscrite à l'agenda des discussions en tant que telle. « Dans la période actuelle de crise financière et économique, la réflexion sur le rôle et la participation de la finance au développement durable est plus que jamais d'actualité », a ainsi déclaré Arnaud de Bresson, délégué général d'Europlace. La place financière de Paris veut « mettre en avant les bonnes pratiques » et apporter de « nouvelles propositions », a-t-il ajouté. Parmi ses recommandations, Europlace insiste sur l'obligation de reporting RSE, impliquant un tronc commun d'indicateurs imposés par le régulateur, la prise en compte par les investisseurs de ces critères, ainsi que la régulation et le contrôle des agences de notation extra-financière, assorties d'un droit d'opposition de leurs grilles de notation pour les entreprises. Robert Durdilly, président du comité RSE du Medef, a d'ailleurs décoché quelques flèches sur le travail des agences de notation : « les agences ne répondent pas à une déontologie collective. Ces évaluations devraient nous permettre en principe de progresser mais les dirigeants comprennent mal leur analyse, qui reste souvent opaque et qui ne reflète pas forcément la réalité. Il faut améliorer tout cela », a-t-il ajouté en précisant que le Medef publiait un guide sur l'analyse extra-financière, destiné à « améliorer les relations entre agences et entreprises ».

Reporting proche de la GRI

De manière générale, le Medef se déclare favorable aux politiques RSE en y voyant « un moyen de garantir la stabilité financière

des entreprises, à condition que les investisseurs prennent également en compte ces critères. Les entreprises sont par nature favorables à un actionariat stable et à un système de prévoyance fiable ». L'organisation patronale lancera par ailleurs à l'occasion du Business Summit un appel aux IFI (Institutions financières internationales) pour qu'elles intègrent une évaluation des enjeux ESG dans leurs choix d'investissement et dans leurs appels d'offres. Autre recommandation d'Europlace et du Medef pour le B20 : créer un groupe de travail sur la RSE, qui travaillera à l'élaboration d'un référentiel de reporting extra-financier proche de la grille GRI. Une position qui rejoint celle de l'IRCC, le Comité international sur le reporting intégré, co-présidé par Mervyn King, président du conseil d'administration de la GRI. Cette structure basée à Londres rassemble depuis 2009 des représentants de la société civile, des multinationales (HSBC, Nestlé, Tata...), des institutions (UNEP-FI, Banque Mondiale, Forum Economique Mondial...) mais également, des grands cabinets d'audit ainsi que l'International Accounting Standards Board (IASB), qui souhaitent créer un cadre mondialement accepté pour le reporting extra-financier, dans une version intégrée aux rapports



annuels. En septembre, l'IRCC s'est réunie à Paris dans le cadre de la réunion de l'International Corporate Governance Network (ICGN) pour présenter son « Discussion Paper », qui constitue la première étude internationale sur le rapport intégré, soumis à la consultation des

acteurs concernés jusqu'au 14 décembre 2011. La branche française de l'IRCC, que préside Dominique Ledouble, président d'honneur du conseil supérieur des experts comptables, a toutefois beaucoup à faire pour convaincre : seules 25 entreprises françaises ont en effet publié en 2009 un rapport suivant les directives de la GRI, soit 4% des rapports GRI publiés en Europe...

En attendant le décret de l'article 225

A l'approche du G20, le député UMP Bertrand Pancher, co-rapporteur sur le Grenelle de l'environnement, s'est également inscrit dans ces travaux préparatoires pour lancer un « appel, l'appel de Paris », afin que « la RSE devienne un axe de la régulation publique des marchés » et soit reconnue « au titre des actions incitatives à la bonne gouvernance publique, en faveur du respect des droits humains, sociaux, de la préservation de l'environnement,

50 grands détenteurs de capitaux dans le monde

Trois chercheurs de l'Institut fédéral de technologie de Zurich ont analysé les interactions financières entre multinationales du monde entier. « The network of global corporate control »* (le réseau de domination globale des multinationales) – porte sur un panel de 43 000 groupes figurant dans la liste de l'OCDE. Leur étude met en lumière les interconnexions financières complexes entre ces « entités » économiques : part du capital détenu, prise de participation croisée, participation indirecte au capital, etc. Bilan : 80% de la valeur de l'ensemble des 43 000 multinationales étudiées est contrôlé par 737 « entités » : des banques, des compagnies d'assurances ou des grands groupes industriels. En outre, « par un réseau complexe de prises de participation », 147 multinationales, tout en se contrôlant elles-mêmes entre elles, possèdent 40% de la valeur économique et financière de toutes les multinationales du monde entier. Enfin, dans ce groupe de 147 multinationales, 50 grands détenteurs de capital constituent une « super entité », où figurent surtout des banques : Barclays en tête, suivie de JP Morgan, Merrill Lynch, Goldman Sachs et Morgan Stanley. Pour la France : Axa, Natixis, Société générale, Banque populaire-Caisse d'épargne ou BNP-Paribas.

Pour télécharger l'étude (en anglais) : <http://arxiv.org/abs/1107.5728> ■

de l'éthique des affaires et des intérêts de toutes les parties prenantes ». Pour l'heure, rappelons que la France n'a toujours pas publié le décret d'application de l'article 225 du Grenelle 2, qui rend obligatoire le reporting environnemental et social des entreprises ainsi que la vérification des informations par un organisme tiers indépendant. L'Hexagone pourra toutefois se prévaloir d'une « Charte de l'investissement responsable », lancée en juillet 2009 par Europlace et qui vient d'être signée par le Medef et l'Orse. « Notre objectif est double avec la signature de cette charte. D'une part, nous souhaitons ouvrir le dialogue avec les entreprises et les parties prenantes. D'autre part, nous souhaitons internationaliser l'initiative prise à Paris », explique Arnaud de Bresson. Les signataires s'engagent de manière non contraignante sur trois grands principes : « développer l'investissement socialement responsable », « développer l'information extra-financière des entreprises, favoriser le dialogue

entre émetteurs et investisseurs », et « favoriser la finance de long terme ».

Initiative internationale

Sous l'impulsion d'Aviva Investors, la Corporate Sustainability Reporting Coalition (Collectif sur le reporting développement durable) a également lancé un « appel à l'action » lors du Forum des Nations Unies sur le secteur privé, le 19 septembre dernier. Ce collectif demande aux États membres des Nations Unies de mettre en place un cadre politique mondial obligeant les sociétés cotées et les grandes entreprises à intégrer un reporting extra-financier de leurs activités dans leur rapport annuel, ou à défaut, qu'elles expliquent pourquoi elles ne le font pas. Paul Abberley, Directeur général d'Aviva Investors à Londres, demande que ce cadre politique mondial soit adopté lors du Sommet de la Terre qui se tiendra en juin 2012 à Rio. La Corporate Sustainability Reporting Coalition a avancé deux « pré-requis » pour ce cadre international. D'une part la transparence – les États doivent

mettre en place une réglementation obligeant l'intégration des problématiques de développement durable dans les rapports annuels –, et d'autre part la responsabilisation – les investisseurs doivent pouvoir demander des comptes aux entreprises sur la qualité des informations publiées, avec par exemple un vote consultatif lors de leur assemblée générale. Aviva a d'ailleurs montré l'exemple puisque sa maison mère – Aviva plc – a été le premier organisme de services financiers à soumettre son rapport RSE, intégré au rapport annuel et aux comptes, à un vote consultatif des actionnaires. « Nous pensons que tous les conseils d'administration devraient tenir compte de l'orientation durable de la société dont ils ont la gouvernance, indique Paul Abberley. Les marchés évoluent au gré des informations qui leur sont fournies, Si ces informations ne concernent que le court terme et sont incomplètes, nos marchés ne pourront adopter une approche exhaustive et à long terme ».

Véronique Smée ■

* Le sommet du B20, prévu du 1^{er} au 3 novembre à Cannes, réunira les présidents des organisations patronales et chefs d'entreprises (grands groupes et PME) des 20 pays les plus développés.

**Le collectif réunit des établissements financiers, des organismes professionnels, des ONG et des investisseurs dont l'encours mondial représente 1600 milliards de dollars, dont l'Association of Chartered Certified Accountants, CA Cheuvreux, Generation Investment, Global Reporting Initiative et Hermes.

La taxe sur les transactions financières en bonne voie?

L'idée d'une taxe a reçu de nombreux soutiens internationaux, notamment celui du président de la Commission européenne José Manuel Barroso, qui fera des propositions lors du G20.

A Paris, une conférence intitulée : « Taxer les transactions financières pour un monde plus juste : ici et maintenant » a réuni, le 14 septembre, ONG, responsables politiques et économiques, à l'initiative d'UNITAID, dirigé par Philippe Douste-Blazy. A cette occasion une étude sur la faisabilité technique de la taxe a été présentée par le cabinet en ingénierie financière 99 Partners. Objectif : montrer que même à l'échelle d'un seul pays, la France en l'occurrence, une taxe sur les transactions financières est techniquement, juridiquement et financièrement faisable. Si elle était appliquée à l'ensemble des pays du G20, elle représenterait 265 milliards d'euros par an, et au plan mondial, elle représente « potentiellement 60 fois la valeur du PIB mondial », indique l'étude. Deux dispositifs similaires existent déjà, l'un au Royaume-Uni (la « stamp duty », ou droit de timbre, qui est appliquée à 20% des transactions) et à Taïwan, également sur un pourcentage réduit des transactions. Les soutiens internationaux ne manquent pas, à commencer par plusieurs pays européens (Allemagne, Espagne, Norvège), appuyés par la Commission européenne, ainsi que le Japon, l'Afrique du sud et le

Brésil. Déjà, un millier d'économistes l'avaient défendue en avril dernier et ont appelé le G20 à mettre cette mesure en œuvre « de toute urgence ». En août, une expertise du FMI a conclu qu'elle était « juste » et réalisable. Avec un taux faible – 0,1% pour les obligations, 0,2% pour les actions, et 0,1% pour les produits et contrats dérivés – cette taxe serait en effet indolore pour les marchés et l'économie en général. Reste que le Royaume-Uni y est farouchement opposé (il serait contributeur à hauteur de 100 milliards d'euros), tout comme les Etats-Unis et le Canada, qui par principe, refusent de taxer les acteurs économiques. Les banques et l'Association pour les marchés financiers européens y sont également opposées au motif que cette taxe nuirait à leur compétitivité... Ce que réfute, en France, le président de l'Autorité des Marchés Financiers Jean-Pierre Jouyet. « L'essentiel de la richesse est aujourd'hui financière. En 1995, les transactions financières représentaient 25 fois le PIB mondial. En 2010, près de 60 fois », a-t-il indiqué lors de la conférence de l'UNITAID, en ajoutant qu'il n'y a « aucun risque de mettre à mal l'économie ni de créer des mouvements

de délocalisation comme le prétendent certains ». Jean-Pierre Jouyet a fustigé « le renoncement des pays anglo-saxons, dont les dirigeants sont prisonniers des lobbies financiers. Il est absurde que les seuls produits non taxés aujourd'hui, ce soient les produits financiers ». Enfin, la TTF est également perçue comme un moyen de réduire le « high frequency trading ». Ces transactions réalisées par des ordinateurs ultra-rapides permettent de tirer profit de la variation, même minime, des valeurs boursières en un temps record (jusqu'à 190 ordres de marché par seconde). Un processus « responsable du dérèglement des marchés, et en partie de la crise financière de 2008 » selon le président de l'AMF. Reste une question majeure sur laquelle aucun consensus ne se dégage aujourd'hui : l'affectation du produit de la taxe. Si les défenseurs des pays du sud y voient un moyen d'augmenter l'aide au développement, pour la Commission européenne il s'agit surtout de « financer le budget à long terme de l'UE et de réduire la spéculation sur la dette souveraine de la zone euro ».

Véronique Smée ■

Interpellation du secteur minier : le cas Eramet

Novethic et Be-Linked ont publié en septembre une étude sur les risques ESG des entreprises du secteur minier, qui évalue l'influence des ONG sur leurs activités et leur réputation. Parmi les 23 entreprises analysées, la française Eramet est la cible d'une coalition d'ONG qui dénoncent son projet d'exploitation d'un vaste gisement de nickel à Weda Bay, en Indonésie. Explications sur la stratégie du groupe avec Catherine Tissot-Colle, directrice de la communication et du développement durable d'Eramet.

Votre projet Weda Bay en Indonésie vous a rendu beaucoup visible. Les ONG se sont positionnées plus vite que vous avec la campagne intitulée « Une seule planète »*, dont vous avez été la cible. A quoi est dû ce décalage ?

ERAMET est une entreprise traditionnellement discrète sur Internet, mais localement nous entretenons des relations avec les parties prenantes, notamment à Weda Bay. Cette discrétion vient du fait que le projet est encore en phase de faisabilité et que, notamment, les études d'impacts sociaux et environnementaux sont en cours. Cependant, nous avons changé de stratégie suite aux campagnes d'ONG contre cette mine de nickel. Notre communication externe sur les nouveaux projets sera plus développée. Nous savons qu'il est légitime que nous soyons interpellés, compte-tenu de nos activités.

Avez-vous l'intention de publier les résultats de ces études d'impacts ?

Tout d'abord, le processus est déjà transparent en soi, puisque nous nous conformons aux standards de la Banque Mondiale. Ensuite, nous avons sollicité et obtenu en juillet 2010 une garantie de la MIGA, l'agence multilatérale de garantie des investissements de la Banque mondiale. L'obtention de cette garantie s'est faite à l'issue d'un processus d'instruction très complet incluant des audits, des visites du site et un dialogue avec les parties prenantes du projet. C'est une démarche qui a été conduite par une structure indépendante, à la quelle participent des ONG, et dont les résultats sont

publics. Elle les publie notamment sur son site Internet car ces informations doivent être connues des investisseurs. De notre côté, nous développons actuellement des sites Internet destinés à informer nos parties prenantes sur les projets en cours. L'un concerne l'entreprise Comilog au Gabon et l'autre, bien sûr, concerne le projet Weda Bay. Il sera alimenté au fur et à mesure que les études d'impacts seront réalisées. Mais il faut comprendre qu'à ce stade, nous ne pouvons pas donner toutes les conclusions.

Etes-vous favorable à la création d'un reporting RSE commun au secteur extractif ?

Je soutiens l'idée d'avoir un référentiel commun, qui pourrait répondre aux attentes des observateurs, des analystes et des investisseurs. De plus, nous commençons à recevoir des questionnaires d'agences de notation extra-financières, qui elles-mêmes ne posent pas exactement les mêmes questions... L'harmonisation me semble aujourd'hui nécessaire. Par ailleurs, ces nouvelles thématiques impliquent de nouvelles expertises et compétences qui ne sont pas faciles à trouver. Répondre aux différentes demandes exige du temps et pas mal de travail.

En interne, comment êtes-vous structurés ?

Nous avons une direction Communication et Développement durable, rattachée au PDG du groupe. Je fais partie du Comité exécutif au côté des différentes directions donc bien placée pour faire avancer ces

questions. De manière générale, les sujets RSE sont désormais abordés dès la structuration des projets, avec une équipe staffée pour ce volet. Par ailleurs, des pays comme le Gabon et l'Indonésie sont en train de se doter de codes environnementaux aussi exigeants que les réglementations européennes. Ils interpellent également les entreprises sur les questions de RSE. Il faut donc gérer ces aspects en amont, d'autant que les enjeux économiques sont considérables pour les entreprises du secteur. [Le gisement de Weda Bay renfermerait 5,1 millions de tonnes de nickel et il est considéré comme l'un des plus importants du monde. Le projet est évalué à 3 milliards de dollars, ndlr].

Le secteur extractif est beaucoup plus visible depuis quelques années. Comment cette évolution se traduit-elle chez les investisseurs ?

Si certains investisseurs se préoccupent des enjeux ESG, leurs exigences concernent d'abord la rentabilité, notamment dans le contexte de crise financière actuelle. Dans nos assemblées générales de 2010 et 2011, nous n'avons eu aucune question sur les volets ESG de nos projets.

Propos recueillis par Véronique Smée ■

*La coalition « Une seule planète » rassemble ONG, syndicats et chercheurs d'Europe et de pays du sud (Grid, Les Amis de la terre, Greenpeace, Cgt, Walhi, Congad, Oxfam, ingénieurs sans frontières, Aitec, CCFD...). Elle a lancé cette campagne avec le projet de mine de nickel d'Eramet en Indonésie, qui constitue selon elle « le premier cas d'une série de situations d'exploitation non durable et non équitable des ressources naturelles ».

Communication insuffisante sur les enjeux ESG

L'étude Novethic/Be-Linked, qui porte sur 23 entreprises représentant un chiffre d'affaires total de 389 milliards d'euros en 2010, les a réparties en 3 groupes selon le degré de transparence de leur communication. La catégorie des entreprises ayant la communication la plus complète réunit AngloAmerican, Vale, BHP Billiton, Rio Tinto, Xstrata et Lonmin. Dans la seconde catégorie (communication partielle) : AngloGold Ashanti, ArcelorMittal, Areva, Fresnillo, Antofagasta, Norilsk Nickel, Rangold, Vedanta, Eramet, Rusal, Boliden et Imerys. Enfin, les plus opaques sont ENRC, Kazakhmys, Evraz, Glencore et Severstal. Concernant leurs relations avec les ONG, l'étude révèle que 11 groupes sur 23 ont mis en place un processus de consultation des parties prenantes, incluant des ONG. Une seule, AngloAmerican, a cependant une politique développée dans ce domaine : il

met en œuvre des partenariats avec les ONG sur des questions RSE, consulte les parties prenantes et implique les ONG sur toute la chaîne du projet. Les entreprises du secteur minier sont également peu nombreuses à inclure les ONG dans la gestion de leurs impacts environnementaux, leurs relations sur le sujet demeurant plus conflictuelles que collaboratives. Deux d'entre elles seulement (AngloAmerican et Vale) communiquent clairement sur les évaluations des opérations réalisées en partenariat avec les ONG. Autre point faible du secteur : les politiques de compensation en cas de déplacement des populations. 6 sur 23 affirment avoir un programme de consultation des populations locales, élément pourtant central de leurs impacts sociétaux.

Véronique Smée ■

La gestion des risques droits humains selon Total

Pour une multinationale comme Total qui opère dans plus de 130 pays, parmi lesquels des Etats très pauvres et/ou à faible gouvernance, il est particulièrement important de respecter des codes de conduites stricts mais aussi d'évaluer régulièrement ses process et ses impacts. Focus sur ces outils.

Corruption, conflits avec les populations locales, pollution, discrimination, etc. Avec plus de 93 000 collaborateurs répartis à travers 130 pays – dont de nombreux Etats fragiles – Total doit faire face à de multiples défis concernant les droits humains. Pour gérer ces risques, l'entreprise s'appuie sur un corpus de textes fondateurs qui encadrent ses actions mais elle multiplie aussi les outils d'évaluation des pratiques de ses filiales.

Le code de conduite de Total

En matière d'éthique, c'est le Code de conduite de l'entreprise, publié en 2000, qui fait foi. Celui-ci s'appuie sur les grands textes internationaux de référence : la déclaration universelle des droits de l'homme, les conventions fondamentales de l'OIT, les principes directeurs à l'intention des multinationales et le Pacte mondial des Nations Unies. Fondé sur « le respect, la responsabilité et l'exemplarité », ce code traite aussi bien de la corruption, les conflits d'intérêts, le respect de l'environnement, de la santé et de la sécurité, etc. Pour veiller à son application et permettre aux collaborateurs confrontés à un dilemme éthique de remonter les problèmes dans l'anonymat, un Comité d'éthique, composé de 5 membres et rattaché directement au directeur général du groupe, a été créé en 2001. Il organise notamment deux sessions annuelles

d'un séminaire éthique et business avec un volet sur les droits de l'homme. Pour compléter le guide sur ce point particulièrement sensible, un guide des droits de l'homme devrait bientôt être publié en interne. « Certes, des chartes existent dans toutes nos filiales, mais elles ne sont pas toujours suffisantes car parfois les filiales sont confrontées à des injonctions contradictoires entre les lois du pays et les textes et conventions auxquels Total s'est engagé à se conformer... Il faut donc leur proposer des solutions concrètes : par exemple, en Chine où les syndicats sont interdits, nous conseillons de fournir un local destiné aux réunions du personnel », explique Julie Vallat, juriste de la direction « Conformité et responsabilité sociétale » de Total, spécialisée dans les droits de l'homme.

L'évaluation sur le terrain

Ce sont justement ces difficultés de terrain qui ont rendu nécessaire la création d'outils pour évaluer les pratiques des filiales. Pour cela, la multinationale s'entoure de partenaires externes comme le Collaborative learning project (CDA), un organisme indépendant de recherche qui s'intéresse au rôle des multinationales dans les zones de conflits qui est intervenu au Myanmar. La compagnie pétrolière travaille également avec la société britannique Good Corporation, qui audite ses filiales (8 en 2010) sur la base de 87 indicateurs éthiques (relations

entre les personnes, respect des règles de la concurrence, droits de l'homme, corruption, etc.), ainsi qu'avec le Danish Institute for Human Rights, qui mène de nombreux projets avec les multinationales, dont un projet de cartographie sur les risques droits de l'homme.

« En 2000, le Danish Institute avait réalisé un outil intéressant « Human compliance assesment tool » mais, avec plus de 300 questions, il était trop lourd pour nos filiales. Nous avons donc travaillé avec l'organisation pour le rendre plus opérationnel et adapté aux différentes situations, suivant le risque pays et le type d'activité de l'entité », ajoute Julie Vallat. L'outil, fondé sur une double approche d'auto-évaluation des entités en matière de droits de l'homme et de sensibilisation à la question, a été testé en Angola et en Afrique du Sud et continuera de l'être cette année avant d'être intégré dans le processus d'évaluation éthique du groupe. Il devrait être ensuite appliqué aux fournisseurs et sera ouvert aux autres pétroliers. Avec un travail sur questionnaires et un dialogue avec les experts du Danish Institute, il permet d'aborder concrètement la question des droits de l'homme à travers les différentes activités des entités : la politique de discrimination, le droit au repos ou le respect du droit syndical pour les RH, le processus de consultation des communautés ou la protection de la santé pour le département HSE, ainsi que le processus de sélection des fournisseurs pour le service Achats. Après la réunion finale, où participent le directeur de la filiale et le président du Comité d'éthique, un plan d'action destiné à améliorer les pratiques est proposé par le Danish Institute. « En Angola, en 2009, le département HSE a ainsi été félicité pour son lobbying auprès des autorités locales visant à publier les résultats des études d'impact environnemental et sociétal, tandis que la direction juridique a été incitée à diligenter des études d'impact en matière foncière », rapporte Julie Vallat.

Béatrice Héraud ■

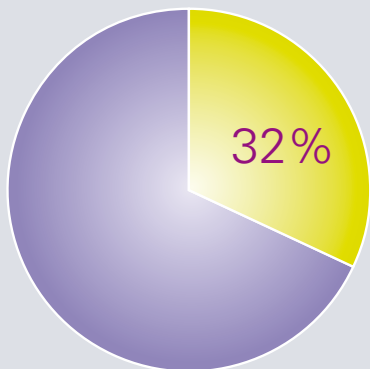
Le département développement durable

La direction développement durable et environnement de Total est chapeautéée depuis 2009 par Manoelle Lepoutre, ex-directrice R&D de l'exploration et production de l'entreprise. Membre du comité directeur, elle rapporte directement au secrétaire général. L'équipe, composée de 35 personnes, est « chargée de donner la vision et les objectifs et d'être incubatrice de projets ». Elle est complétée par un réseau de 800 référents répartis dans les différentes filiales du groupe et spécialisés dans différents secteurs (environnement, efficacité énergétique, émissions de CO₂, sociétal, etc). Selon Manoelle Lepoutre, la direction DD n'a pas vocation à être le « parti vert de Total » mais doit « faire progresser la compagnie pour qu'elle intègre au mieux les aspects environnementaux et sociaux, en tentant de faire le compromis entre les objectifs business de l'entreprise et les attentes et besoins des parties prenantes ». L'accent est particulièrement mis sur la politique sociétale, à laquelle est consacrée un budget de 260 millions d'euros en 2010, et dont le but est d'« assurer un développement économique et social durable » dans les pays où elle opère en donnant aux populations les moyens de créer un tissu économique autonome à terme. Des travaux de recherche avec le programme « Entreprises et développement des pays émergents » de l'Essec sont menés sur le Nigeria pour définir des indicateurs de performance sociétale et identifier l'impact de ses activités sur les différentes parties prenantes locales. ■

Références

Le Site du Danish Institute
<http://www.humanrights.dk>

Gaz à effet de serre : quels sont les objectifs des entreprises ?



■ 32% des entreprises du SBF 120 publient un objectif chiffré de réduction de leurs émissions de GES

Source CFIE

L'analyse du



Centre
Français
d'Information sur les
Entreprises

Certes, l'année 2010 a enregistré une légère reprise de l'économie mondiale – très légère d'ailleurs et malheureusement non durable. Mais elle ne peut masquer une certaine déception suite à l'annonce faite en mai dernier par l'Agence internationale de l'énergie (AIE), selon laquelle les émissions mondiales de CO₂ auraient progressé de 5% en 2010 par rapport au précédent record de 2008 pour atteindre 30,6 gigatonnes.

Quelques jours auparavant, l'Union européenne annonçait de son côté que les rejets de gaz à effet de serre (GES) des entreprises relevant du système européen d'échange de quotas d'émission (ETS) avaient

augmenté de plus de 3% par rapport à l'année précédente. De toute évidence, les efforts déployés pour contenir le principal facteur du changement climatique ne sont pas à la hauteur des enjeux et sont en décalage avec un certain optimisme relevé dans les rapports des entreprises.

Des chiffres peu fiables

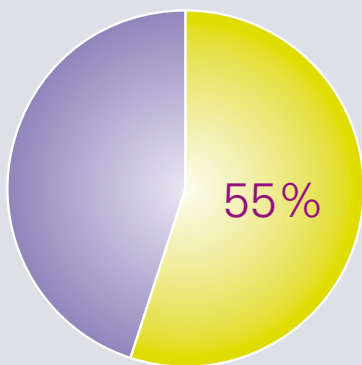
Tous les rapports évoquent des actions visant à réduire les rejets de GES. Mais 63% d'entre eux seulement indiquent une quantité, atteignant ainsi un niveau global publié de 720 millions de tonnes en 2010. De plus, quelques entreprises, peu nombreuses, reconnaissent que les modèles de calcul actuels aboutissent à des marges d'erreur relativement importantes. Seb donne ainsi une fourchette d'estimation de plus ou moins 25% en fonction des hypothèses retenues. Pourquoi, d'ailleurs, ne pas généraliser ce type de précision? Soulignons également que les champs pris en compte dans les calculs n'intègrent pas toujours les émissions indirectes et, lorsque celles-ci sont prises en compte, elles restent souvent cantonnées aux rejets provenant de la consommation d'électricité. En outre, le périmètre ne couvre pas toujours l'ensemble du groupe. Plus décevant encore, le pourcentage des entreprises du SBF 120 qui annoncent dans leur rapport un objectif de réduction quantifié ne représente plus que 32% de l'ensemble (contre 35% l'année dernière).

Alors pourquoi cette contre-performance en termes de transparence? Il est de bon sens, tout d'abord, de remarquer que si les champs, les périmètres et les méthodes sur lesquels portent les calculs ne sont pas très précis, annoncer des objectifs devient alors un exercice hasardeux. Il convient aussi de noter que plusieurs rapports précisent que les méthodes de calcul ont été affinées par rapport à l'an dernier ou que des erreurs ont été identifiées et font, en conséquence, ressortir des modifications dans le résultat des années antérieures... Le plus souvent en augmentation d'ailleurs. Mais la principale cause du recul constaté provient des entreprises dont l'échéance était fixée à 2010 et qui n'avaient pas encore annoncé de nouveaux objectifs au moment de la publication des rapports. Six d'entre elles sont dans ce cas (Bic, Crédit Agricole, Icade, Imérys, Lafarge, Thalès) et devraient, espérons-le, afficher leurs nouveaux objectifs dans leur rapport dès 2012. En revanche, le changement de la composition de l'indice (13 valeurs sont sorties et 11 sont entrées) n'a pas eu d'influence sur le score puisque, parmi les entreprises retirées, une seule annonçait un objectif, à savoir Rhodia, et que parmi les nouvelles venues, seule Plastic Omnium affiche des perspectives de réduction, toutefois assez floues et sans fixer d'échéance précise.

Parmi les secteurs les plus enclins à se fixer des objectifs en matière de réduction des émissions de GES, on trouve l'automobile et les équipementiers, la distribution, les services aux collectivités et les assurances. A l'inverse, certains secteurs peinent à exprimer dans leurs rapports des ambitions sur cette question comme la santé, les médias, les banques et, plus inquiétant, le secteur du pétrole et du gaz. Enfin, l'immobilier, bien qu'un tiers seulement des rapports fixent des objectifs, semble s'inscrire dans une dynamique positive.

En conclusion, sur fond de calculs encore approximatifs, les documents des entreprises font ressortir des ambitions encore bien timides comparées aux enjeux. Ils conduisent à se demander si les sociétés sont prêtes à répondre aux obligations législatives résultant du Grenelle de l'environnement, qui imposent à toute personne morale de plus de 500 personnes d'établir un bilan de ses émissions de gaz à effet de serre pour le 31 décembre 2012. D'autant que ce bilan devra « intégrer le volume global des réductions d'émissions de GES attendu ».

Mobilisation des salariés : quelles pratiques ?



■ 55% des entreprises du SBF 120 ont développé des pratiques de mobilisation des salariés

L'analyse de

be-linked

business & community intelligence

Les programmes de mobilisation solidaire de salariés représentent, en théorie, une manière efficace de faire coïncider les valeurs affichées par l'entreprise avec ses actes, en impliquant directement ses ressources internes. A partir d'une étude dévoilée ici en avant-première* sur les pratiques de mobilisation des salariés des entreprises du SBF 120, nous avons analysé la façon dont la relation entre les entreprises et la société civile se concrétise, et cherché à comprendre si elles contribuent, selon les entreprises, à leur compétitivité. En effet, si un nombre important d'entreprises mettent place des outils de mobilisation, il existe une grande disparité au niveau du degré d'engagement des salariés, de l'étendue de la mobilisation (sièges, filiales...) mais aussi du type d'outils de mobilisation et de l'intégration dans les politiques RSE.

Au sein des entreprises du SBF 120 ayant mis en place des dispositifs, deux approches se dégagent.

La première consiste à valoriser et faciliter l'engagement individuel des salariés en proposant des soutiens financiers, du mécénat de compétences

ou encore des congés de solidarité. La seconde pratique émergente consiste à intégrer les salariés dans la mise en œuvre d'une véritable stratégie d'engagement sociétal, définie en cohérence avec ses valeurs et problématiques RSE (parties prenantes, enjeux RH, ancrage territorial, clients...) C'est le cas par exemple des programmes de solidarité chez Orange, où la mobilisation des salariés se fait en lien avec la direction des ressources humaines. Pour autant, malgré un rapprochement entre les actions des Fondations et les démarches RSE des entreprises dans les supports de communication, les liens stratégiques entre les programmes de mobilisation interne et les politiques RSE sont très rarement explicités.

Le temps, les compétences et l'argent des salariés au profit de projets sociaux et environnementaux

On observe au sein du panel trois grandes façons de mobiliser les collaborateurs autour des valeurs de solidarité. L'entreprise peut proposer au salarié de donner :

- Son temps, lors d'événements au profit d'associations, de challenges sportifs comme c'est le cas chez CGG Veritas, CNP Assurances ou Dassault, de journées citoyennes comme les Citizendays de l'Oréal, ou encore de bourses au bénévolat comme pour le Groupe Casino.
- Ses compétences, qu'il mettra à profit pendant ou en dehors du temps de travail. Cela peut alors prendre la forme du mécénat de compétences externe ou interne au sein d'ONG ou d'associations de salariés ou du bénévolat de compétences, le salarié intervenant dans ce cas sur son temps personnel avec le soutien financier ou matériel de l'entreprise. Cependant, les apprentissages des collaborateurs à l'issue de ces expériences sont rarement valorisés.
- Son argent. L'entreprise devient alors une source de collecte pour les associations partenaires. Il arrive dans ce cas que le don du salarié soit abondé par son entreprise. Par ailleurs, sous l'influence des pratiques anglo-saxonnes, de nouveaux outils voient peu à peu le jour en France : courses de charité, « payroll giving » (dons sur salaire), ou encore micro-financement de projets sont quelques pratiques émergentes.

Ces différents leviers de mobilisation sont parfois présents en même temps au sein d'une entreprise. C'est par exemple le cas du Groupe GDF-Suez, qui cumule près d'une dizaine de pratiques de mobilisation des salariés allant du fonds de soutiens d'initiatives aux congés solidaires, en passant par le parrainage de jeunes par les salariés, et le mécénat de compétences via les ONG internes de salariés Aquassistance, Codegaz, et Energy Assistance.

Une marge de progrès importante en matière de reporting

Si le programme de mobilisation des salariés est cohérent avec les enjeux RSE (et RH) de l'entreprise, l'engagement individuel ou collectif peut représenter un véritable levier pour la fierté ou le sentiment d'appartenance des salariés, et contribuer à retenir les talents.

Pourtant, les entreprises valorisent peu ces politiques dans leur reporting, qui se limite souvent à renseigner le nombre de projets soutenus ou le nombre de salariés ayant participé au moins une fois dans l'année à une opération de mobilisation. Or, nous savons par exemple, que dans une grande banque du panel, les salariés qui participent à ce type de dispositif sont plus attachés à leur entreprise que les autres (10% de plus). Le lien entre mobilisation interne et amélioration de la productivité est donc bien réel.

L'un des enjeux de ces pratiques dans les mois et les années à venir sera donc de permettre aux observateurs de comprendre la cohérence des actions engagées avec les stratégies de RSE et les impacts qu'elles engendrent, à l'intérieur de l'entreprise autant qu'à l'extérieur.

* Les sources citées ici proviennent essentiellement d'une étude référentielle en cours menée par Jeanne Bretécher sur les mobilisations solidaires et citoyennes des salariés dans les entreprises du SBF 120.

Les 10 entreprises du SBF 120 dont la politique de mécénat et bénévolat de compétence est la plus aboutie

GDF SUEZ, CLUB MEDITERRANEE, EDF, FRANCE TELECOM-ORANGE, PPR, AXA, BNP PARIBAS ACT.A, CAP GEMINI, DANONE, SOCIETE GENERALE. ■

Société Générale incite ses filiales à la neutralité carbone

Emmanuel Martinez, directeur environnement du groupe Société Générale, présente la taxe carbone interne mise en place par le groupe.

Quel est le principe de cette taxe carbone ?

La taxe carbone s'inscrit dans notre politique de neutralité carbone décidée par le Comité Exécutif en 2007 dont l'objectif est de réduire de 11% les émissions de CO2 par occupant (salariés et prestataires) sur la période 2008-2012. La neutralité carbone signifie à la fois réduire nos émissions et les compenser. La taxe carbone s'inscrit dans la seconde voie. Chaque filiale fait remonter son bilan de consommation. Pour élaborer la taxe à payer pour chaque entité, on va alors utiliser des critères qui dépendent du poids des émissions de chaque filiale dans l'émission globale du groupe, mais nous prenons aussi en compte un critère d'équité géographique, c'est-à-dire les mix énergétique du pays. Sinon, une filiale française serait forcément avantagée par rapport à une filiale roumaine.

Comment a-t-elle évolué depuis sa création ?

En 2009, nous avons créé une charte compensation volontaire qui précise ce que Société Générale s'autorise à acheter comme type crédit carbone et dans quels secteurs. La première année nous avons compensé essentiellement les immeubles centraux (siège) et le coût de la compensation a été pris en charge par le groupe.

Une façon de montrer aux différents pôles d'activités que la question était importante pour la direction générale. La deuxième année, nous avons élargi le périmètre géographique à la France entière. Nous avons refacturé en interne, mais le coût passait dans les frais généraux, donc cela se voyait peu. Cette année, nous avons élargi le périmètre à l'international et nous compensons 75% des émissions totales du groupe mais surtout, nous obligeons désormais les filiales à acheter en direct leurs crédits carbone. Ce qui a un effet incitatif : les responsables nous demandent comment faire pour payer moins l'année prochaine...



Emmanuel Martinez

Quelles sont les mesures mises en place pour aider les filiales à diminuer leurs émissions et payer moins ?

Deux outils existent dans notre plan Neutralité Carbone. Nous imposons à chaque ligne métier de fournir un plan d'action pour atteindre des objectifs annuels de réduction des consommations fixés sur les trois domaines qui constituent le périmètre d'action : consommation d'énergie, déplacements professionnels et consommation de papier. Au niveau du groupe, nous pilotons aussi des programmes qui peuvent

bénéficier à tous : « Green IT » pour l'informatique ou « Immobilier responsable » pour le bâtiment. Ce sont des politiques globales qui sont répercutées à l'ensemble du groupe et dont les filiales peuvent aussi bénéficier. Il y a donc un double effet d'action. Des mesures sont déjà à l'œuvre dans les filiales : inauguration d'agence BBC (bâtiment basse consommation), réduction des déplacements, flotte de véhicules moins émettrice, etc. Ces actions produisent déjà leurs effets puisque à fin 2010 nous avons déjà dépassé notre objectif de 11% de réduction d'ici à 2012, avec un taux de 14,2% (soit 44 676 T depuis 2007 à périmètre constant).

Comment va évoluer la taxe et le programme dans les années à venir ?

L'année prochaine, nous visons la neutralité carbone avec la prise en compte de l'ensemble du groupe et la compensation de 100% des émissions. Après 2012, l'idée sera d'élargir le périmètre à d'autres sources d'émissions dans le cadre d'un nouveau plan. Nous réfléchissons par exemple à intégrer celles de la sous-traitance et les déchets.

Propos recueillis par Pauline Rey-Brahmi ■

BNP Paribas Immobilier étend sa charte éco-fournisseurs

Engagé dans la certification BBC depuis plusieurs années, le groupe a souhaité étendre ses engagements environnementaux aux matériaux. Pour sensibiliser ses fournisseurs à cette démarche, une charte a été signée avec 34 sous-traitants, qui sont évalués et notés par la direction environnement du groupe.

Initiée en 2010, la démarche fournisseurs de BNP Paribas Immobilier constitue un prolongement de la certification « CERQUAL » engagée en 2004 pour son pôle résidentiel, et s'inscrit également dans la politique de labellisation BBC appliquée à chaque production. En 2011, 3000 logements en Ile de France sont concernés par sa charte éco-fournisseurs, qui engage ses sous-traitants de matériaux dans une politique environnementale déclinée en 6 familles de critères, représentant 40 points d'évaluation au total. Les signataires (qui ne peuvent l'être que s'ils obtiennent un score d'au moins 50%), sont ensuite notés et classés selon leur niveau de performance. Les exigences de la charte couvrent la politique environnementale (certifications

globales et démarche d'amélioration), la formation et la sensibilisation des fournisseurs, la politique produit (réduire l'impact du produit sur l'environnement en travaillant sur le transport, le packaging, les matières premières...), la gestion des déchets (dus à la production et aux chantiers), la maîtrise des consommations (d'énergie et d'eau) et des rejets. « *L'ensemble des matériaux utilisés dans nos constructions sont concernés par la démarche*, précise Pierre Sorel, directeur général de l'activité résidentiel. *Pour être référencé, adhérer à cette charte est incontournable, certains fournisseurs ont d'ailleurs développé des gammes spécifiques pour être en conformité avec la charte* ». Sont donc concernés aussi bien des fabricants de radiateurs, de chauffage

électrique et de génie climatique, que des fournisseurs de parquets, de meubles de salle de bain, de revêtements muraux, de robinetterie, etc, qui font l'objet d'un suivi. Le groupe veut également en faire un outil de communication « *auprès des institutions et des politiques, mais également des promoteurs* », ajoute Pierre Sorel. La charte est d'ailleurs en « open source » pour être partagée avec d'autres acteurs de l'immobilier. Et pour rendre l'initiative concrète, un show room parisien est à la disposition des acquéreurs de logements, qui peuvent venir voir sur place les matériaux et obtenir toutes les informations sur leur traçabilité via un système de « flash code ».

Véronique Smée ■

« De nombreux pays travaillent sur la mesure des richesses »

Deux ans après la remise du rapport Stiglitz à Nicolas Sarkozy, Jean-Paul Fitoussi, le coordinateur des travaux de la commission et directeur de recherche à l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE), dresse un bilan.

Quelle a été la résonance du rapport Stiglitz dans les sphères dirigeantes et la société civile ?

Apparemment, il a fait mouche auprès du monde politique français, européen, et mondial. Il a été traduit dans de très nombreuses langues : en allemand, en italien, en chinois, en coréen. Il n'y a pas un jour où Joseph Stiglitz, Amartya Sen et moi-même ne recevons pas une sollicitation pour intervenir sur le rapport. Par ailleurs, l'OCDE a organisé un grand événement le 12 octobre pour le 2^e anniversaire de la remise du rapport.

Quelles recommandations du rapport ont été mises en œuvre par la France ? À l'échelle internationale ?

En France, l'INSEE a publié des études sur la question des inégalités ainsi que sur la question de la mesure des revenus. L'Italie a mis en œuvre aussi certaines recommandations, via son institut de statistiques, l'Istat. Au niveau de l'Union européenne, un groupe s'est formé sous l'égide de la Commission européenne pour mettre en œuvre les recommandations. Plusieurs appels d'offres de recherche ont également été lancés. Aux Etats-Unis, nous avons des contacts étroits avec le BEA (Bureau of economic analysis, équivalent américain de l'INSEE) qui a fait plusieurs études sur le sujet. Le Canada, l'Angleterre, mais aussi l'Allemagne se penchent sur la question. L'OCDE a pour sa part produit en mai un premier essai d'indicateurs de bien-être, l'indice « vivre mieux », en suivant les éléments déterminants soulignés dans le rapport.

Les pays en développement sont-ils intéressés par vos recommandations ?

Certains nous ont inspiré comme le Bouthan, puisqu'il a créé le Bonheur national brut (BNB), mais je ne sais pas si l'on peut dire que le Bouthan est un pays en voie de développement. Les Chinois s'intéressent également beaucoup à la question, tout comme le Maroc.

Il y a donc eu quelques applications de vos recommandations, mais nous sommes loin de la révolution annoncée en 2009...

Nous avons dit que cela prendrait du temps, car il faut créer de nouvelles bases de données, mais aussi augmenter les moyens des instituts nationaux de statistiques dans une période où les gouvernements les réduisent.

Une commission permanente, hébergée par l'OCDE, aurait dû être constituée. Où en est-on ?

L'OCDE et moi-même avons préparé une description de ce que devait être cette commission et des moyens à mobiliser pour qu'elle puisse travailler. Le projet existe sur le papier, il est chiffré à deux millions d'euros par an. Mais ce n'est pas à Stiglitz et à moi-même de chercher les financements : ou bien les Etats ont conscience de l'importance d'un tel projet, ou bien il ne se fera pas.

Les 12 recommandations du rapport suivent trois grands axes : PIB, qualité de la vie, développement durable et environnement. Le 3^e pilier est celui qui avance le moins vite. Pourquoi ?

Cet axe est le plus compliqué à mettre en œuvre car il concerne ce qui n'a pas encore vraiment fait l'objet de mesure, ni même de recensement. Comment fait-on pour mesurer le capital naturel ? Quel système utilise-t-on pour agréger ensemble des biens voués à disparaître ? Revenons sur le tsunami au Japon et Fukushima. Ces événements ont ceci d'emblématique qu'ils interromptent le système de mesure dans les trois dimensions soulignées par le rapport Stiglitz. Nous n'avons aucun instrument pour mesurer ce qu'il est advenu à la production nette au Japon, parce que nous ne savons pas mesurer l'étendue de ce qui est détruit. Tout comme nous ne savons rien de ce qu'il est advenu au bien-être de la population, parce que nous n'avons pas encore mis en œuvre le système de mesure pour estimer la souffrance des gens. Nous ne savons pas mesurer la soutenabilité puisqu'elle était en partie fondée sur l'idée nucléaire, et qu'apparemment le coût du nucléaire a été sous-évalué. Ainsi, il est très probable qu'une part de la croissance japonaise des décennies précédant l'incident ait été surévaluée et a fait prendre pour soutenable une situation qui, peut-être, ne l'était pas.

Avez-vous à faire face à des résistances ou à des lobbys qui s'opposent à la mise en œuvre du rapport Stiglitz ?

Franchement non. Peut-être lorsque nous passerons de la mesure aux politiques. Nous savons que la question du réchauffement climatique se heurte à des lobbys puissants qui veulent éviter l'augmentation des coûts dans l'industrie. C'est pourquoi la taxe carbone semble impossible à mettre en

œuvre à une échelle suffisante pour qu'elle ait un sens.

Au moment de la sortie du rapport, vous aviez déclaré : « La crise confère une urgence accrue aux réformes des instruments de mesure recommandées par la commission ». Que diriez-vous deux ans plus tard ?

Les marchés ne savent pas évaluer le capital. Pourquoi une action BNP valait 54 euros il y a deux mois et 25 aujourd'hui ? Si nous voulons définir la soutenabilité, il faut mesurer les divers types de biens de capitaux entrant dans le processus de production, à savoir les capitaux économiques, humains, et le capital naturel. Or, là, nous ne savons même pas mesurer le capital économique. Alors que nous pensions être riches, nous étions en train de nous appauvrir. Ce qui signifie qu'au lieu de vivre sur nos revenus, nous vivions sur notre capital et donc nous réduisons le capital que nous léguons aux générations successives. C'est la définition même de l'insoutenable. Nous sommes toujours en pleine crise de valorisation. Nous ne savons même plus ce que valent les entreprises, les banques... Et le marché ne semble pas être l'endroit où la rationalité est telle que l'on puisse dire le vrai.

Propos recueillis par Ioana Doklean ■



Jean-Paul Fitoussi

La « Commission Stiglitz »

8 janvier 2008 : Nicolas Sarkozy lance la « Commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social », présidée par Joseph Stiglitz, et composée de 25 économistes de renom.

22 et 23 avril 2008 : Première réunion plénière de la commission. Elle se divise en trois sous-groupes de travail : « Questions classiques de mesure du PIB », « Environnement et développement durable » et « Qualité de la vie ».

14 septembre 2009 : Remise du rapport à Nicolas Sarkozy. La Commission présente 12 propositions afin de mettre « davantage l'accent sur la mesure du bien-être de la population que sur celle de la production économique ». ■

GOVERNANCE

Un tiers des filiales des géants pétroliers dans des juridictions offshore

Plus d'un tiers des majors du secteur extractif cotées en bourse détient des filiales localisées dans des Etats où « *les comptes et les données sur l'actionnariat ne sont pas publiquement disponibles* », selon un rapport de la branche norvégienne du réseau Publiez Ce Que Vous Payez (PCQVP). Au total ce sont 2083 des 6038 filiales (34,5%) gérées par ExxonMobil, ConocoPhillips, Chevron, BP et Shell, et des géants miniers Glencore International, Rio Tinto, BHP Billiton, Anglo American et Baarick Gold Corporation qui sont situées dans des paradis fiscaux ou juridictions permettant une certaine opacité financière, principalement dans l'Etat du Delaware aux USA (15,2% des filiales) mais aussi aux Pays-Bas (358 filiales). Selon le classement établi par PCQVP, Chevron est la major de l'industrie extractive la plus opaque avec 62% de ses 77 filiales situées dans des juridictions opaques. Dans le pétrole et le gaz, c'est ConocoPhillips qui arrive en tête tandis que Glencore ravit la première place du secteur minier. Alors que les Etats-Unis finalisent les détails du Dood Franck Act et que l'UE s'apprête à adopter une législation similaire, « *l'étude montre que les structures d'organisation de l'industrie extractive et son énorme utilisation des juridictions opaques permettent sans doute de freiner la lutte* », estime ainsi Mona Townsen, la coordinatrice nationale de PCQVP Norvège. A noter que Total n'a pu être étudié par le rapport, car d'une part la réglementation française n'oblige pas les entreprises à révéler le lieu d'enregistrement des filiales et d'autre part, la compagnie n'a pas répondu aux sollicitations de PCQVP.

<http://www.publishwhatyoupay.org/sites/publishwhatyoupay.org/files/FINAL%20pp%20norway.pdf>

Les principes d'Équateur révisés d'ici mars 2012

Lancés en juin 2003, révisés en juillet 2006, les Principes d'Équateur (normes volontaires environnementales et sociales applicables au financement de projets) vont être revus d'ici mars 2012, a annoncé l'association des PE. Cette révision concerne la portée des principes, le reporting et la transparence, les questions de gouvernance, et l'implication des parties prenantes dans le processus de révision. 72 institutions financières dans 27 pays ont officiellement adopté les principes d'Équateur. En 2006, une nouvelle grille de critères environnementaux et sociaux plus exigeants avait été adoptée, incluant la participation des parties prenantes et des ONG externes au processus.

DIVERSITÉ

Les entreprises françaises bien placées dans la lutte européenne contre les discriminations

Déjà en tête de peloton dans la première mouture de l'étude Vigeo sur la non discrimination et l'égalité des chances au travail publiée en 2008, la France arrive cette fois en tête du classement des 539 sociétés cotées en bourse étudiées par l'agence de notation extra financière (environ 80% de la capitalisation du marché européen). « *Cela est dû au fait qu'elle dispose du niveau d'exigence réglementaire le plus élevé mais aussi à l'engagement des entreprises – notamment de leurs dirigeants – et au rôle des parties prenantes, qui ont des revendications très fortes* », explique Fouad Benseddik, le directeur des méthodes

et des relations institutionnelles. Peut-être aussi « *grâce au rôle de la Halde et de la Charte de la diversité portée par Claude Bébéar* », avance également la présidente de Vigeo, Nicole Notat. Parmi les 30 entreprises européennes les plus innovantes en la matière, on compte ainsi PSA en 2^e place et Rhodia en 3^e. Pas de triomphalisme pour autant, car c'est l'allemande E.ON qui trône à la 1^{re} place et surtout, à bien y regarder, les résultats restent faibles : aucun pays, pas même la France (49,6), ne dépasse un score de 50/100. La Grèce, elle, ferme le peloton avec un score de 17/100. Au niveau des secteurs, c'est l'industrie qui se distingue, l'automobile en tête, suivie par la chimie, l'eau et déchets, puis l'énergie. Même si des évolutions positives ont eu lieu depuis trois ans, notamment en ce qui concerne l'engagement contre la discrimination avec « *des politiques d'égalité des chances plus formalisées et détaillées que par le passé* », l'étude souligne « *la nécessité des efforts à fournir pour renforcer les principes de non-discrimination* ».

www.vigeo.com

EMISSIONS DE GES

Climat : le CDP publie son rapport 2011

Le Carbon Disclosure Project a publié les résultats 2011 de son enquête auprès des 500 plus grandes entreprises dans le monde (selon l'indice FTSE) concernant leurs pratiques face au changement climatique. Réalisée par PwC, l'étude est basée sur 396 entreprises ayant répondu au questionnaire en 2011, dont 24 françaises. Globalement, « *la majorité des grandes entreprises mondiales ont intégré des actions de lutte contre le changement climatique dans leur stratégie (68% contre 48% en 2010)* ». Pour la première fois, l'étude souligne une « *prise de conscience grandissante du lien efficacité énergétique/augmentation des profits par les directions* ». Les progrès réalisés par les entreprises s'inscrivent dans un contexte de hausse du prix du pétrole, de risques liés à l'importation d'énergie et de succès des actions de réduction des émissions dans les entreprises. Selon le rapport, « *plus de la moitié (59%) des actions de réduction des émissions [efficacité énergétique, installations à basse consommation et comportements des employés], ont généré un bénéfice en trois ans ou moins* ». Par ailleurs une grande majorité d'entreprises (65%) ont mis en place des « *incitations financières* » pour motiver leurs employés, contre 49% en 2010. Le classement « *Carbon performance leadership index* », qui prend en compte la performance mais également la transparence des entreprises sur le sujet, est le suivant : Bank of America et Cisco systems ; Honda motor company et Sony ; Bayer, BMW et SAP ; Tesco ; Philips Electronics ; et Westpac Banking Corporation (Australie). Deux entreprises françaises intègrent cette année le Carbon Leadership Index : Axa et Schneider Electric. Le CDP publie également la liste des dix plus grandes entreprises n'ayant pas répondu au questionnaire : Amazon.com, Berkshire Hathaway, Apple (USA) ; Rosneft et Sberbank (Russie) ; Bank of China, China Life Insurance, et China Mobile (Chine) ; Reliance Industries (Inde) ; et America Movil (Mexique). Enfin, le secteur de l'énergie, à la traîne, affiche la proportion la plus faible d'entreprises se fixant des objectifs (55%).

Vers un renforcement de la législation pour protéger la couche d'ozone

Appliqué depuis 24 ans, le Protocole de Montréal qui régleme l'utilisation des substances affectant la couche d'ozone, pourrait bien être renforcé d'ici peu. Dans le collimateur des signataires,

les hydrofluorocarbones ou HFC, qui ont fortement augmenté depuis l'interdiction progressive par le protocole des CFC (chlorofluorocarbones) utilisés autrefois dans les réfrigérateurs puis des HCFC (hydrochlorofluorocarbones). Si ceux-ci n'appauvrissent pas la couche d'ozone, ils sont en effet de puissants gaz à effets de serre. « *J'engage vivement les parties et l'industrie à saisir, chaque fois que c'est possible, l'occasion qu'offre l'élimination progressive des HCFC de passer directement à des substances autres que les HFC* », a ainsi déclaré le secrétaire général de l'ONU, à l'occasion de la journée internationale de la protection de la couche d'ozone. L'Union européenne étudie d'ailleurs la question de près. En septembre, les eurodéputés ont voté à une large majorité une résolution demandant une réduction plus importante des HFC.

Chine : lancement d'un projet pilote de marché carbone

La Chine lance un projet pilote de marché de droits d'émissions de carbone et met progressivement en place une bourse du carbone, a déclaré un responsable chinois du climat lors du Forum Eco-Forum Global (EFG) qui se déroule chaque année à Guiyang. Dans le cadre de son 12^e Plan quinquennal, la Chine a inscrit des projets de réduction d'émissions pour plusieurs provinces et grandes villes chinoises à partir de 2013 et envisage d'étendre ces marchés carbone en 2015. Par ailleurs Xie Zhenhua, vice-ministre de la Commission Nationale de la Réforme et du Développement (NDRC), a déclaré que la Chine mettrait en place des politiques en faveur de l'économie d'énergie et de la protection de l'environnement, en particulier en renforçant les réglementations sur l'étiquetage des produits bas carbone. Des mesures fiscales sont envisagées pour inciter les entreprises à investir dans la performance énergétique et pénaliser les industries très consommatrices.

SÉCURITÉ INDUSTRIELLE

Deepwater: le rapport final met en cause BP, les sous-traitants et le propriétaire de la plateforme

« *La compagnie pétrolière BP (l'exploitant), Transocean (le propriétaire de la plateforme) et Halliburton (la compagnie qui a réalisé le coffrage en ciment du puits) ont violé plusieurs règlements fédéraux américains sur la sécurité offshore* ». Ce sont les conclusions du rapport final menée par le « Bureau of ocean energy management, regulation and enforcement » et les gardes-côtes américains sur l'explosion de la plateforme Deepwater Horizon du 20 avril 2010 qui avait fait 11 morts et provoqué la fuite de près de 5 millions de barils de pétrole dans le Golfe du Mexique. Ce rapport alimentera l'enquête judiciaire ouverte suite à la plainte en décembre 2010 de l'administration américaine contre BP pour réclamer des sanctions au nom du Clean Water Act, qui interdit le rejet de pétrole dans les eaux nationales, et de l'Oil Pollution act, sur la pollution pétrolière. Suite à la marée noire, les Etats-Unis ont lancé une réforme de la réglementation du pétrole et gaz offshore renforçant les exigences aussi bien sur la conception du puits, la transparence des entreprises ou la sécurité du lieu de travail. En Europe, le Parlement européen a également adopté le 13 septembre à une large majorité un rapport demandant à la Commission un texte législatif sur le sujet d'ici la fin de l'année, visant créer des plans d'urgence en amont, renforcer les contrôles, et exiger une transparence totale sur les accidents.

CONDITIONS DE TRAVAIL

L'OIT alerte sur l'augmentation des décès liés aux accidents et aux maladies professionnelles

Dans son rapport publié le 12 septembre, l'OIT révèle que les décès liés aux accidents et aux maladies professionnelles ont fortement augmenté entre 2003 et 2008. Le nombre d'accidents mortels a certes diminué mais les maladies mortelles ont augmenté, passant de 1,95 million de décès à 2,02 millions en cinq ans. Ainsi, plus de 6 300 décès chaque jour dans le monde sont liés au travail et 317 millions de travailleurs sont blessés chaque année sur leur lieu de travail, soit une moyenne de 850 000 accidents quotidiens, entraînant des arrêts de travail d'au moins quatre jours. Dans une étude publiée pour le congrès de l'OIT, l'Association internationale de la sécurité sociale (AISS) a démontré que les dépenses de prévention diminuaient les coûts d'exploitation dans 50 % des cas, que cela les augmentait dans 25% des cas et qu'ils restaient constants dans les 25% restants. Selon ses calculs, « *les entreprises peuvent espérer un retour potentiel de 2,20 euros pour chaque euro investi dans la prévention, par année et par salarié* ».

INVESTISSEMENT RESPONSABLE

Nouveau conseil pour les PRI

Les PRI (Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies) qui ont fait leur réunion annuelle à Paris les 15 et 16 septembre dernier, ont modifié les règles de recrutement de leur conseil d'administration, composé jusque là exclusivement d'investisseurs institutionnels. Il est aujourd'hui ouvert aux sociétés de gestion et aux fournisseurs de service, ce qui est cohérent avec le nouveau rapport de force au sein de l'organisation. Elle compte aujourd'hui dans le monde 240 signataires investisseurs institutionnels, 525 sociétés de gestion et 152 fournisseurs de services venus de 47 pays. Les PRI souhaitent aussi dans le même temps féminiser leur conseil et l'ouvrir à des représentants des pays du Sud d'où l'élection parmi les 6 nouveaux membres de 5 femmes dont une Brésilienne et une représentante du continent asiatique. Le conseil ne compte plus aucun Français.

PROCÈS

Monsanto accusé de « biopiraterie » par l'Inde

Cet été, l'Autorité nationale de biodiversité indienne (NBA) a annoncé sa volonté d'engager des poursuites contre le semencier et son partenaire indien Mahyco. Elle les accuse de « biopiraterie » pour avoir mis au point une aubergine indienne génétiquement modifiée à partir de variétés locales, sans avoir demandé – intentionnellement – l'autorisation du NBA. C'est la première fois, en Inde, qu'une entreprise sera poursuivie pour acte de « biopiraterie », une infraction passible de trois années d'emprisonnement selon la législation indienne adoptée en 2002. En février 2010, le ministre indien de l'environnement avait décrété un moratoire sur la commercialisation des aubergines génétiquement modifiées. Celui-ci a été reconduit cette année. Et sa levée ne semble pas à l'ordre du jour, malgré un avis favorable du Comité de consultation de génie génétique.

■ ■ ■ Bonnes pratiques

Le FSI souhaite faire entendre sa différence d'investisseur responsable

« Nous ne sommes pas un fonds d'investissement comme les autres », explique Jean-Yves Gilet, le directeur général du Fonds Stratégique d'Investissement (FSI). « Nous avons une ambition industrielle, le souci de l'intérêt collectif et celui de notre empreinte territoriale ». Présent dans 54 entreprises françaises où il a investi 5,6 milliards d'euros (2,8 milliards d'euros directement plus un montant équivalent à travers des fonds thématiques et territoriaux), le FSI est un actionnaire minoritaire qui espère faire entendre aux entreprises une musique particulière : celle de l'investisseur responsable. S'affranchissant des grilles habituelles d'évaluation extra-financière, il a construit sa propre grille de cotation, lancée début 2011. Ce n'est pas une notation qui lierait le FSI sur un plan financier mais une *due diligence* où sont regardés bien plus que

les aspects financiers puisque le maintien ou création d'emploi, la place accordée aux ressources humaines, la qualité du dialogue social et celle du management sont des points clefs. « Cette approche a élargi notre vision d'investisseur », explique Bertrand Finet, le directeur des investissements. Pour rendre palpable son ambition et sensibiliser les entreprises désireuses d'accueillir le FSI à leur capital, celui-ci a publié un recueil de bonnes pratiques le 20 septembre dernier. Mise en valeur sur son site Internet la brochure décline 29 cas pratiques déclinés dans des entreprises dont il est actionnaire. Elles correspondent à chacun des dix thèmes de sa grille de cotation (emploi, utilisation des ressources et impacts environnementaux limités, partenariat clients fournisseurs, ...). Pour donner du poids à sa démarche, le FSI a signé des chartes de progrès avec 17 de ces entreprises. Elles concernent des points prioritaires d'amélioration sur des dimensions environnementales et sociales que se fixent l'entreprise et son actionnaire. La charte comporte des objectifs précis dont le degré d'atteinte est évalué au bout d'un an.

A.C. Husson-Traore ■

■ ■ ■ Initiatives

Afrique : en chemin vers la RSE

Pour l'heure, la RSE demeure un concept embryonnaire sur le continent africain. Des acteurs locaux se réuniront au Cameroun du 8 au 10 novembre pour tenter d'engager le secteur privé à s'impliquer davantage. « La RSE à l'africaine n'existe pas encore, mais il faut la créer ». Thierry Téné, co-fondateur de l'Institut Afrique RSE et directeur du bureau d'études A2D Conseil, en est convaincu. « Il s'agit d'adapter la RSE aux contextes sociaux, culturels, politiques, économiques et environnementaux spécifiques aux pays africains », complète Hervé Lado, chercheur camerounais à l'ESSEC Business School. « Les multinationales ont intérêt à travailler aux côtés de l'Etat et des communautés locales pour définir une RSE qui soit applicable. A défaut, elles ne contribuent pas au développement, et pire, s'exposent à des risques de crises sociales qui ont pu être violentes et meurtrières, comme dans le Delta du Niger autour de l'activité pétrolière ». Et de citer l'entreprise agroalimentaire Sifca, en Côte d'Ivoire, qui fait figure de pionnière selon lui. Certains pays semblent se distinguer. Au Maroc, le patronat a créé un label RSE en partenariat avec Vigeo, qui distingue 40 PME à ce jour. Hervé Lado évoque aussi l'Egypte, qui a bâti

un indice boursier, au Caire, afin de suivre l'évolution des valeurs des entreprises en fonction de leur stratégie RSE. Globalement, ajoute le chercheur, « les patronats et chambres de commerces africains se mobilisent pour domestiquer le sujet et lui donner un contenu concret qui puisse orienter à la fois la filiale d'une multinationale et la PME africaine, qui lutte d'abord au quotidien pour sa survie ». L'Institut Afrique RSE y organise le forum international des pionniers de la RSE au Cameroun, avec pour thème : « co-construction d'une RSE par l'Afrique et pour l'Afrique ». Le rendez-vous débouchera sur l'adoption d'un manifeste sur la RSE en Afrique⁽¹⁾.

Frédéric Auzanneau ■

(1) www.institut-afrique-rse.com/Le-Manifeste-de-Douala-sur-la-RSE-en-Afrique/le-manifeste-de-douala-sur-la-rse-en-afrique.html

Lancement du prix de la distribution responsable

La chaire « produits de grande consommation » de l'Essec et le cabinet Aviso ont lancé le 15 septembre le grand prix de la distribution responsable. Si l'objectif est bien de récompenser les meilleures politiques RSE de la distribution, ce prix a également pour but de redorer l'image et la crédibilité d'un secteur sous le feu des critiques. « La distri-

bution a un pouvoir colossal sur la société, mais il est évoqué essentiellement sous un angle négatif, déplore Rémy Gérin, directeur pédagogique de la chaire. On oublie l'impact positif de Carrefour et d'Auchan lorsqu'ils décident, par exemple, de retirer le thon rouge de leurs magasins. Le prix permettra de mieux faire connaître les bonnes pratiques et de créer une émulation vertueuse parmi les distributeurs ». La FCD (Fédération des entreprises du commerce et de la distribution), la FCA (Fédération du commerce associé), la FEH (Fédération des enseignes de l'habillement) et la Fevad (Fédération du e-commerce et de la vente à distance) soutiennent l'initiative. Le grand prix de la distribution responsable se décomposera en six prix, un grand prix et une mention spéciale. Il récompensera trois initiatives environnementales (gestion des ressources, gestion des déchets, offre de produits développement durable), et trois initiatives sociales/sociétales (emploi et développement des hommes, amélioration du quotidien des consommateurs, solidarité, tandis que le grand prix récompensera une entreprise pour sa politique globale en matière de RSE. Enfin, la mention spéciale récompensera une initiative innovante. Carrefour, Casino, les 3 Suisses et Lapeyre ont d'ores et déjà annoncé leur candidature. Résultats en février 2012.

<http://www.essec.fr/>

Véronique Smée ■

novethic



Repères RSE est une publication réalisée par la rédaction de Novethic.
Rédactrice en chef : Véronique Smée • **Rédaction** : Frédéric Auzanneau, Ioana Doklean, Béatrice Héraud, A.C. Husson-Traore, Pauline Rey-Brahmi et Véronique Smée • **Directeur de la publication** : Jean-Pierre Sicard, Président de Novethic.

Repères RSE est imprimée sur papier recyclé à 60% et 40% d'origine FSC avec des encres végétales.

Copyright Novethic. La reproduction du contenu de la revue est interdite pour tous pays, tous supports, tous procédés, sauf autorisation expresse de l'éditeur.

Lettre éditée par Novethic - ISSN 2101-5252 - SASU au capital de 1 668 260 euros - RCS Paris B 437 499 296 - 56 rue de Lille 75007 Paris

Exclusivement sur abonnement

4 numéros/an :
300€ HT + TVA 19,6% soit 358,80€ TTC

Pour toute demande d'abonnement :
pascale.chapron@novethic.fr